



Question pour la lecture de testament

Par **Lila1713**, le **02/04/2019** à **18:08**

Bonjour, j'aimerais savoir si la lecture du testament se fait avant la réponse des héritiers pour l'acceptation ou le refus de se qui se trouve sur le testament.

Enfaite connaître se que contient le testament avant de donner une réponse positive ou négative aux biens que lègue le défunt.

Merci pour votre réponse espérant être rapide.

Par **youris**, le **02/04/2019** à **18:44**

bonjour,

dans une succession sans testament, il y a les héritiers déterminés par le code civil.

s'il y a testament , il y a aura des légataires et des héritiers qui seront ou pas également des légataires.

l'acceptation de la succesion par les héritiers et l'acceptation des legs par les légataires sont 2 procédures différentes.

rien n'oblige à attendre les options prises par les héritiers pour connaître les dispositions du testament.

salutations